

ORDRE DU JOUR DU 4 MAI 2015

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2015
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - MRC des Chenaux / Résolution 2015-04-058 Journées de la famille
 - Communauté entrepreneuriale des Chenaux / invitation tournoi de golf
6. Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars
7. Dépôt des écritures de journal d'avril 2015
8. Rapport des travaux de voirie et rapport des travaux avec suivi budgétaire
9. Avis de motion - Présentation d'un projet du Règlement 2015-409 modifiant le règlement de zonage 2009-369
10. Résolution adoptant le 1^{er} projet de Règlement numéro 2015-409 modifiant le règlement de zonage
11. Résolution pour fixer la date de l'assemblée de consultation relativement à une modification à la réglementation d'urbanisme
12. Résolution concernant l'embauche d'un étudiant comme aide occasionnelle pour effectuer divers travaux au cours de l'été
13. Résolution relative à des travaux dans le cadre du Pacte Rural
14. Entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie
15. Questions diverses
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 mai 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Madame Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Frédéric Morissette, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 15, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes
- Fabrique St-Luc / Tonte du gazon
- Demande de panneau routier / 3501 rang Saint-Alexis
- Parc de Vincennes / toilette et son raccordement au réseau d'égout

3. Résolution 2015-05-52

Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2015

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'avril 2015, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2015-05-53

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois d'avril 2015, **datée du 28 avril 2015**, du chèque **2941 à 2966** et du prélèvement no **452 à 464**. pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **105 952.64 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 28 avril 2015**) du mois d'avril 2015, pour un montant de : **91 546.09 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois d'avril 2015, datée du **28 avril 2015**, pour les salaires versés du numéro # **503245** au numéro # **503267** pour un montant total de **7 859.36 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. MRC des Chenaux / Résolution 2015-04-058 Journées de la famille

La MRC des Chenaux nous transmet la résolution adoptée, par le conseil des maires qui définit où se tiendra la Journée de la famille pour les années 2016 à 2025. La municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes sera hôtesse de l'évènement en 2021, cette année la journée de la famille se tiendra le dimanche 24 mai à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

b. Communauté entrepreneuriale des Chenaux / invitation tournoi de golf

Madame Anne-Marie Grondin transmet une invitation au conseil municipal, pour participer à la 1^{re} édition du tournoi de golf de l'organisme qui aura lieu le 21 mai 2015.

6. Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars 2015

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel, pour la période se terminant le 31 mars 2015; conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

7. Dépôt des écritures de journal d'avril 2015

La directrice générale dépose les écritures du journal général du mois d'avril 2015.

8. Rapport des travaux de voirie avec suivi budgétaire

Il serait opportun que le conseiller responsable au niveau de la voirie, fasse une visite du territoire pour établir les travaux à être effectués au cours de la saison estivale 2015. La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **19 975.73 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser d'une somme de **66 375.27 \$**, en tenant compte d'une réserve de **5 000 \$**.

9. Avis de motion - Présentation d'un projet du Règlement 2015-409 modifiant le règlement de zonage 2009-369

Monsieur Daniel André Thibeault, conseiller de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, annonce la présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement zonage 2009-369; dont le 1^{er} projet de règlement est adopté séance tenante.

10. Résolution 2015-05-54

Résolution adoptant le 1^{er} projet de Règlement numéro 2015-409 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier un des règlements de nos règlements d'urbanisme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal adopte le 1^{er} projet de règlement numéro 2015-409 modifiant le règlement de zonage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2015-05-55

Résolution pour fixer la date de l'assemblée de consultation relativement à des modifications à la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme il est nécessaire de tenir une assemblée de consultation;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, il est résolu que le conseil municipal fixe l'assemblée de consultation le mercredi 13 mai 2015 à 19 h au 660 rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes;

QU'un avis public soit publié mentionnant ces informations.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2015-05-56

Résolution concernant l'embauche d'un étudiant comme aide occasionnelle pour effectuer divers travaux au cours de l'été

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher un étudiant de Saint-Luc-de-Vincennes, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien pour environ 200 heures, soit : la tonte du gazon, la préparation du terrain de balle et de soccer, refaire la peinture des équipements, etc., durant la saison estivale, en plus des heures pour la tonte de gazon pour la Fabrique St-Luc;

CONSIDÉRANT QU'une annonce a paru dans le bulletin municipal du mois d'avril et qu'un étudiant nous a transmis son curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite embaucher un étudiant qui poursuit ses études postsecondaires puisqu'un revenu au cours de l'été aide toujours financièrement dans un tel contexte et que c'est le cas pour cet étudiant;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes embauche Francis Hamelin, étudiant, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2015, et ce dès qu'il sera disponible.

QUE le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2015-05-57

Résolution relative à des travaux dans le cadre du Pacte Rural

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de contribution financière, dans le fonds dédié aux municipalités du Pacte Rural 2014-2019, conformément à la résolution 2015-04-44 pour la réalisation de divers projets;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu dans ladite demande des travaux pour le parc de Vincennes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une portion des travaux prévus est un aménagement paysager et la municipalité a obtenu une soumission de monsieur Joël Weber pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et le comité formé d'élus qui s'impliquent pour la réalisation des travaux au Parc de Vincennes ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfait;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Joël Weber qui totalise la somme de 3 990 \$ et qui inclut les matériaux et la main-d'œuvre (travaux de préparation, plantation et arrosage après plantation) tel que décrit dans ledit document.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2015-05-58

Entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie.

CONSIDÉRANT QUE l'article 34 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux requiert de revoir les procédures de mobilisation des ressources humaines et matérielles en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de ce plan prévoit la rédaction ou la révision des ententes intermunicipales existantes afin d'assurer un déploiement des ressources conformes aux objectifs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été réalisées auprès des directeurs des services de sécurité incendie pour l'élaboration du contenu d'une entente et la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance d'un projet d'entente pour la mise en œuvre du déploiement automatique des ressources et a donné antérieurement son accord de principe;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Daniel André Thibeault appuyé par Frédéric Morissette et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes approuve le contenu de l'entente intitulée « Entente relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en matière d'incendie » soumise par la MRC des Chenaux pour faire partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le maire et la directrice générale soient et sont par la présente autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Questions diverses

a. Résolution 2015-05-59

Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes

CONSIDÉRANT QUE depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée Nicole Grenon, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des comptes suivants :

Chenil 3X	\$ 125.00
La Coop Univert	51.74
François Boisvert et Ass.	377.06
Petite Caisse	74.45
Pitney Bowes	114.98
Visa Desjardins	92.00
Xerox	32.35
Total	\$ 867.58

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. **Fabrique St-Luc / Tonte du gazon**

Comme les années précédentes, la Fabrique St-Luc nous demande de faire la tonte du gazon au cimetière et à l'église par l'entremise de notre étudiant. Depuis trois (3) ans, ce travail avait été assumé par nous, durant la période où nous avons un étudiant en poste.

Résolution 2015-05-60

Résolution relative à la tonte du gazon pour la Fabrique St-Luc

CONSIDÉRANT QU'une demande verbale est adressée au conseil municipal, afin que la municipalité s'occupe de la tonte du gazon au cimetière et à l'église de la Fabrique St-Luc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté cette demande depuis trois ans, et ce travail représente environ 40 heures au taux de 22\$/heure, réalisé uniquement par l'étudiant;

CONSIDÉRANT QUE notre assureur a été dûment informé de notre intention qu'un employé de la municipalité soit l'étudiant embauché pour la période estivale, exécute les travaux de la tonte du gazon et l'assureur nous a confirmé qu'aucun avenant n'est à émettre puisque l'étudiant est un employé rémunéré de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique devra assumer et payer les coûts pour le salaire et les déductions à la source de l'étudiant ainsi qu'un montant pour l'utilisation des équipements et de l'essence;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil de la municipalité accepte la demande de la Fabrique St-Luc et procédera à la tonte du gazon du cimetière et à l'église si requis, pour la période où l'étudiant sera disponible, et ce jusqu'à la mi-août 2015, ce travail étant effectué uniquement par le biais de l'étudiant embauché par la municipalité;

QUE le conseil municipal autorise l'étudiant, par ladite résolution, à faire d'autres travaux pour la Fabrique, soit d'étendre de la terre dans le cimetière si la Fabrique le requiert et le même tarif ci-dessous mentionné sera applicable;

QUE la Fabrique assume et acquitte à la municipalité sur présentation de factures, les coûts inhérents pour ses travaux, soit la somme de vingt-deux dollars (22\$) de l'heure, comprenant le salaire et les déductions à la source de l'étudiant ainsi que l'utilisation des équipements et l'essence.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Demande de panneau routier / 3501 rang Saint-Alexis

Madame Annie Rousseau nouvelle propriétaire du 3501 rang Saint-Alexis, nous demande s'il est possible d'installer des panneaux routiers de signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire, près de sa propriété puisqu'il y a une courbe en plus d'une côte près de sa propriété et que cela améliorerait la sécurité pour ses enfants qui vont prendre l'autobus scolaire en septembre prochain. Le conseil discute de cette demande et adopte la résolution suivante :

Résolution 2015-05-61

CONSIDÉRANT la demande adressée à la municipalité, par madame Annie Rousseau propriétaire du 3501 rang Saint-Alexis, qui souhaite l'installation de panneaux de signalisation prévenant d'un arrêt d'autobus scolaire;

CONSIDÉRANT QU'elle souhaite l'installation desdits panneaux afin de maximiser la sécurité pour ses enfants qui prendront l'autobus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil de la municipalité accepte la demande de madame Rousseau et autorise l'achat de deux panneaux de signalisation de signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire; afin qu'ils soient installés au cours des prochaines semaines par l'inspecteur municipal par intérim.

Résolution adoptée par la majorité des conseillers

d. Parc de Vincennes / toilette et son raccordement au réseau d'égout

Dans l'objectif de poursuivre les travaux au parc municipal, il faut conclure une entente avec monsieur Gaétan Normandin, afin de pouvoir passer un tuyau d'égout sur un de ses terrains (soit sur le lot 3994756 ou 3994754); afin de raccorder au réseau d'égout une toilette publique. Monsieur Thibeault a pré-validé l'emplacement visé, le conseil demande qu'une vérification soit faite pour la hauteur de la conduite d'égout existante sur la rue de l'Église, soit avec un laser ou un niveau de mesure, afin de s'assurer que le raccordement est réalisable et si oui; il autorise la directrice générale à préparer une entente pour réaliser les travaux.

16. Période de questions

Aucune question.

17. Résolution 2015-05-62

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, la séance est levée à 21 h 25.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir.gén. & sec.-très.